

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 décembre 2011

Remarque à la mise à l'enquête publique Avenue des Figuiers 13-15

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans cette mise à l'enquête, le nombre de places de stationnement vélos prévu correspond à la norme. Par contre, les places prévues dans des locaux de passage qui mènent vers le local pour poubelles et la buanderie ne paraissent pas être utilisables convenablement. De plus, le stationnement en hauteur n'est pas adéquat pour une utilisation quotidienne du vélo. Nous demandons donc que, conformément à la norme VSS 640 066, les places soient prévues pour un usage quotidien du vélo, pratique et sécurisé. Ce n'est qu'à cette condition que les places seront utilisées par les cyclistes.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente